

Service Interprofessionnel de Santé au Travail
Ouest Normandie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 27 juin 2022



Agir pour la santé au travail !

| Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 07-02-2022
2. Rapport moral du Président
3. Point sur la réforme
4. Rapport médical 2021
5. Bilan des actions, point sur les sensibilisations
6. Rapport de gestion
7. Rapports du commissaire aux comptes
8. Approbation des comptes 2021
9. Affectation des résultats
10. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG SISTM DU 07-02-2022

2. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



| Rapport moral du Président

- Une série de lois depuis le début du siècle ;
- Rapport Lecocq et Loi du 2/08/21 : un long cheminement mais jusqu'ici des textes plutôt pragmatiques ;
- L'effort de Prévention y est accentué ;
- Cela se transformera vers une amélioration de la santé au travail des salariés des entreprises, ce qui devrait aussi être de nature à contribuer à un bon résultat économique global et une progression positive de l'image des entreprises ;
- Les SPSTI devraient progressivement harmoniser leurs pratiques;

| Rapport moral du Président

- La démarche qualité, bien connue des entreprises va se généraliser, SIST Ouest Normandie est déjà certifié, donc en avance ;
- Il en va de même pour les actions en milieu de travail auprès des TPE, orientation donnée déjà depuis plusieurs années ;
- Les SPSTI devraient bénéficier d'un meilleur soutien des partenaires sociaux, pleinement engagés maintenant dans le pilotage des Services;

Rapport moral du Président

- Les travaux destinés à concrétiser la fusion avancent :
 - une 1^{ère} rencontre de quelques personnes en juillet 2021 et une démarche préalable auprès du personnel de Vire et Flers, en septembre 2021, de la part du Directeur et de la DRH ont instillé une 1^{ère} appréhension positive de la part des salariés de ces centres ;
 - une réunion de l'ensemble du personnel de SIST Ouest Normandie le 2 Juin fut très bénéfique, nous avons commencé à ressentir une vraie cohésion, ce qui est très positif ;
 - l'harmonisation des pratiques va se poursuivre durant ces 2,5 ans ;

Rapport moral du Président

- Les comptes à fin d'année sont très bons ;
- L'absorption de Vire et Flers nous a contraint à prévoir un budget négatif, toutefois les résultats des 1^{ers} mois sont encourageant pour envisager de redresser la barre pour la fin de l'année ;
- Nous avons commencé aussi à réfléchir à l'adaptation des locaux de ces anciennes entités ;
- L'application des Décrets (46 prévus), issus de la nouvelle loi, + les travaux liés à la fusion constituent un challenge important.

3. POINT SUR LA RÉFORME

Nouvelle loi « Santé au travail » :
quels changements pour vous, employeurs ?

| Nouvelle loi « Santé au travail »

La **loi du 2 août 2021**, qui entre progressivement en application (depuis le **1^{er} avril 2022** et **jusqu'en 2024**), a pour objectif de **renforcer la prévention primaire**, c'est-à-dire d'encourager le développement au sein des entreprises d'une véritable culture de la prévention en agissant le plus en amont possible, avant la survenue de problèmes de santé.

Cet objectif est symboliquement représenté par le changement de nom des Services de Santé au Travail Interentreprises, qui deviennent des **Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)**.

| Nouvelle loi « Santé au travail »

Quels sont les principaux apports de la loi du 2 août 2021 ?

-  **Le principe de prévention est placé au cœur du modèle** de santé au travail français et des missions des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises
-  **Le médecin du travail continue à jouer un rôle clé.** Avec leurs équipes pluridisciplinaires, les Services demeurent une ressource essentielle pour les employeurs, les salariés, et désormais les indépendants pour définir leurs actions de prévention.
-  **L'offre de services** des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises est construite autour de la prévention des risques professionnels, du suivi individuel de l'état de santé et de la prévention de la désinsertion professionnelle. Elle sera soumise à certification.
-  **Une approche globale de la santé des travailleurs** est favorisée, y compris pour les personnes en situation de **handicap**, dans une **vision décloisonnée de la santé au travail et de la santé publique.**

| Nouvelle loi « Santé au travail »

Les SPSTI, au cœur du système de santé au travail et toujours plus proches des entreprises

Devenant **Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises**, les SPSTI sont présents à chaque étape de la vie de l'entreprise, en raison de leur proximité et de leur expertise.

Avec la réforme, les partenaires sociaux sont plus que jamais engagés dans le pilotage du système de santé au travail avec notamment des **conseils d'administration désormais composés par des personnes désignées par les organisations représentatives d'employeurs et de salariés, tout en étant issues des entreprises adhérentes.**

| Nouvelle loi « Santé au travail »

Extension des missions des SPSTI

Mission principale et non plus exclusive : **éviter toute altération de la santé du fait du travail.** Pour cela :

1. Conduire les actions de Santé au Travail
2. Conseiller sur les mesures en matière de risques professionnels et PDP
3. Accompagner les entreprises lors de changements organisationnels importants
4. Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs
5. Participer à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire
6. Participer aux actions de promotion de la santé sur le lieu de travail

Nouvelle loi « Santé au travail »

Des nouveautés sur les visites en santé au travail ont été récemment introduites par plusieurs textes, notamment pour prévenir la désinsertion professionnelle.

Nouveauté

Création d'un rendez-vous de liaison pendant l'arrêt de travail entre le salarié et l'employeur, en associant le SPSTI pour tout arrêt de travail de plus de 30 jours. Objectif : si le salarié le souhaite, préparer son retour et l'informer des mesures mobilisables. RDV facultatif, à l'initiative de l'employeur ou du salarié, sans caractère médical.

Anticipation de la visite médicale de pré-reprise, désormais ouverte à tous les salariés en arrêt de travail **d'un mois contre trois mois jusqu'ici**.

La visite de reprise, organisée précédemment après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident professionnel, est désormais initiée par l'employeur au bout de **60 jours en cas de maladie ou accident non professionnel**.



Dépliant disponible à l'entrée de la salle

Nouvelle loi « Santé au travail »

Nouveauté

Visite de fin d'exposition / fin de carrière

Une visite médicale est organisée pour les salariés qui ont bénéficié d'un suivi individuel renforcé ou d'un suivi spécifique au cours de leur carrière professionnelle en raison de leur occupation d'un poste à risques pour leur santé ou leur sécurité. Le médecin du travail établit un état des lieux des expositions du travailleur aux facteurs de risques professionnels, et s'il l'estime nécessaire préconise une surveillance post-professionnelle.

Nouveauté

Visite de mi-carrière

Cet examen est organisé à une échéance prévue par un accord de branche ou, à défaut, à 45 ans. Elle a pour objectif d'établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur.

| Nouvelle loi « Santé au travail »

Nouveautés du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié.

L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

La loi du 2 août 2021 et le décret d'application n°2022-395 du 18 mars 2022 introduisent des évolutions applicables au 31 mars 2022, **pour l'élaboration, la mise à jour, la conservation et l'accès de ce document.**

| Nouvelle loi « Santé au travail »

Nouveautés du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

- Répertorie l'ensemble des risques professionnels et les résultats de l'évaluation de ces risques en prenant en compte les situations de poly expositions dont chimique
- Mise à jour annuelle à partir de 11 salariés
- Assure la traçabilité collective de ces expositions : conservé 40 ans sous format numérique (à partir de juillet 2023)
- ≥ 50 salariés : le DUERP est couplé à un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) avec calendrier et indicateurs de résultats
- De 11 à 49 salariés : une liste d'actions de prévention est consignées dans le DUERP
- Mises à disposition : du CSE, des salariés, du Service de prévention et de santé au travail
- Le CSE est consulté sur le DUERP et le programme de prévention et apporte sa contribution avec le CSSCT, le conseiller en prévention et le Service de prévention et de santé au travail.

4. RAPPORT MÉDICAL 2021





Service Interprofessionnel de Santé au Travail
Ouest Normandie

Rapport annuel médical 2021 du SISTM
Suivi individuel de santé des salariés
Dr André PELÉ, Médecin du travail

Centres de visite et temps médical et infirmier

Centres de visite :

- 9 centres fixes (Cherbourg, Valognes, Carentan, Coutances, Saint-Lô (siège social), Torigny-les-Villes, Avranches, Granville et Saint-Hilaire-du-Harcouët)
- Répartition : 90 % en centre fixe, 4 % en entreprise et 6 % en centre annexe

Temps médical et infirmier :

- 22 médecins (18,76 ETP)
- 3 médecins collaborateurs (2,91 ETP)
- 1 médecin en cours de qualification DES Médecine du Travail (1 ETP)
- 23 infirmières (21,17 ETP)

Suivi individuel des salariés



+1.006%
de salariés /
2020

104 501

salariés attribués au 1^{er} janvier 2021
(103 875 en 2020)
dont :

65 511 (62,7%)

de salariés en Suivi Individuel
(SI)

38 990 (37,3%)

de salariés en Suivi Individuel
Adapté (SIA), Suivi individuel
Renforcé (SIR), SIR Cat A et B

*Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi individuel de santé.
On parle de Suivi Individuel Renforcé / Adapté (SIR/SIA) pour les salariés exposés à des risques ou
dont l'état de santé, les conditions de travail demandent un suivi renforcé.*

| Suivi individuel des salariés

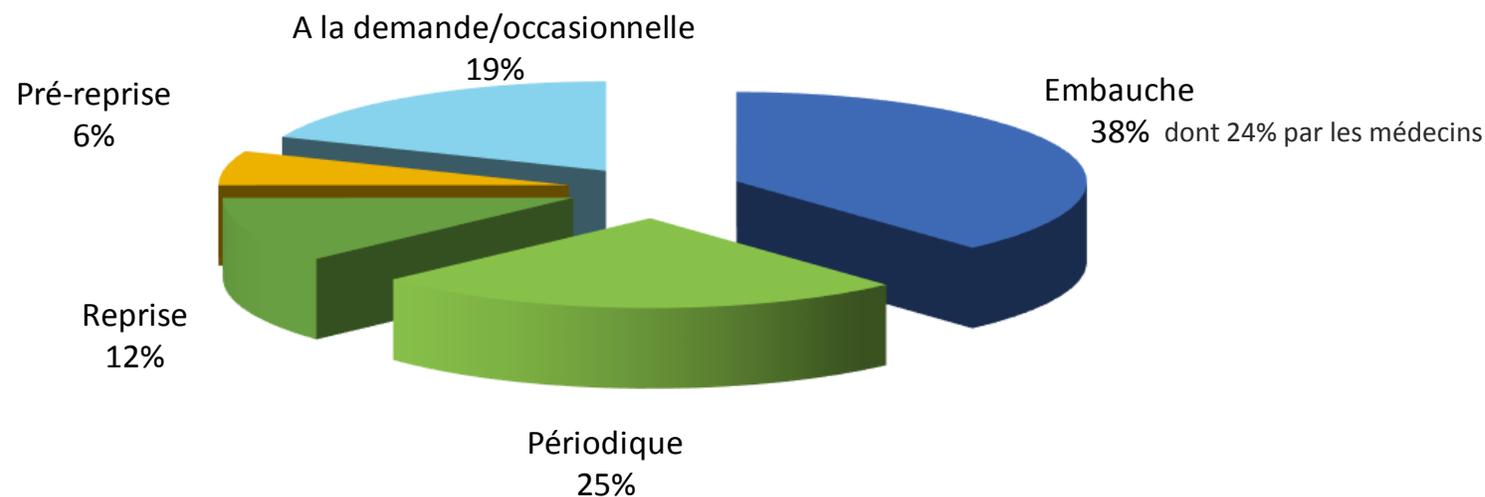
30 115 (58%)

Visites réalisées par les Médecins du travail, médecins collaborateurs, interne

21 506 (42%)

Visites d'information et de prévention (VIP) réalisées par les Infirmiers santé travail

Répartition des **51 621** visites effectuées



| Suivi individuel des salariés

64 418

examens complémentaires prescrits par le médecin du travail ou l'infirmière liés aux risques professionnels (radio, scanner, électrocardiogramme, laboratoires, consultations spécialistes...)

Dont **53 039**

vision biométrie, visiotest, tests urines, audiogrammes

2231 personnes vaccinées (2 ou 3 doses).

La vaccination en entreprise représente presque 29 % des demandes en vaccination.

| Suivi individuel des salariés

Cadre des prescriptions des examens complémentaires

- Obligation réglementaire pour certains risques
- Argumentation d'un avis sur l'aptitude
- Dépistage de maladie professionnelle ou non professionnelle (scanner thoracique et amiante...)
- Evaluation des risques (Biométrie) : exemple plombémie...
- Demande d'avis spécialisés
- Demande d'avis auprès de la consultation de pathologie professionnelle

Suivi individuel des salariés

Conclusions des 48 128 visites et examens de santé réalisés par les Médecins du travail et infirmiers en santé au travail

35 685 (74%)

avis d'aptitude
et attestations de suivi

5 660 (12%)

avis d'aptitude et attestations de suivi
avec proposition d'aménagement de
poste ou avec restriction(s)

459

avis d'inaptitude à un
poste, apte à un autre
(1%)

163

avis d'inaptitude
temporaire
(0.33%)

318

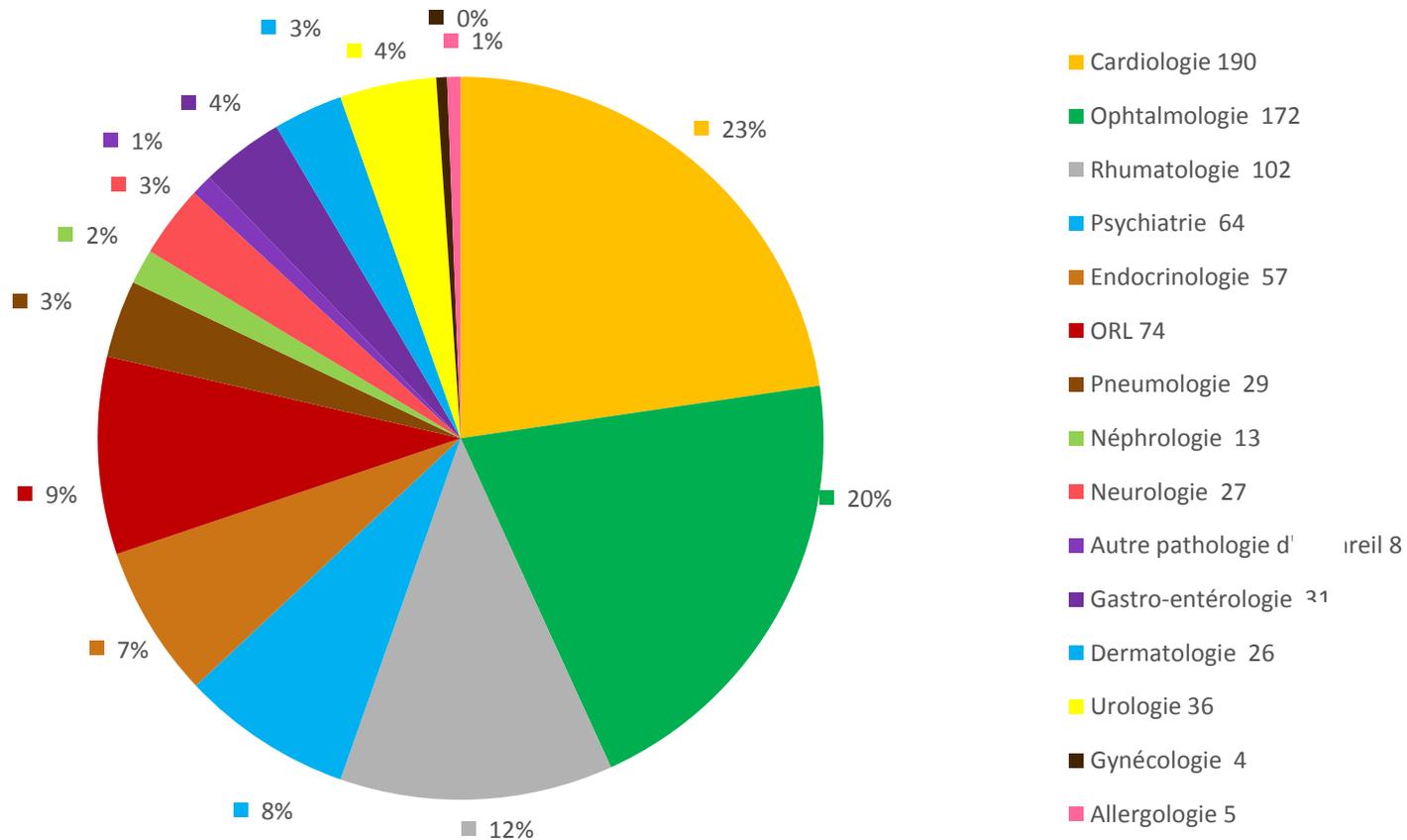
avis d'inaptitude à tous
les postes
(0.66%)

5 843

Pas de fiche d'aptitude
ou pas d'attestation de
suivi délivrée
(12%)

Suivi individuel des salariés

Orientations spécialistes : 838



Suivi individuel des salariés

» **28** déclarations de maladies professionnelles dont :
dont 9 dépistées par le Médecin du travail

23	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	Tableau N° 57 des maladies professionnelles
2	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Tableau N° 98 des maladies professionnelles
2	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	Tableau N° 65 des maladies professionnelles
1	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	Tableau N° 42 des maladies professionnelles

Interventions des psychologues

L'activité psychologue au sein du service est tournée vers l'accompagnement dans des situations de souffrances plus ou moins durables et plus ou moins installées, dans des situations de crise.

Les raisons de ces situations sont bien sûr variables et toujours abordées dans une perspective globale de maintien dans l'emploi.

L'accompagnement psychologique proposé relève toujours de la prévention, dans le sens où l'objectif est de prévenir la dégradation de la situation et la majoration de la souffrance psychique du salarié.

Interventions des psychologues

Les rendez-vous sont initiés lors des visites avec le médecin du travail ou l'infirmier (après discussion avec le médecin du travail). Il n'y a pas de prise de rendez-vous directe avec les psychologues.

(1,5 ETP) Activité diminuée en 2021, du fait d'un arrêt de travail long.

364 rendez-vous (146 salariés concernés)

Principales problématiques à l'origine de la demande :

- Accompagnement à la reprise. Il s'agit d'accompagner le salarié en amont de sa reprise du travail et lors de celle-ci (par exemple, après une maladie aigüe ou dans le cadre d'une maladie chronique, une hospitalisation, un accident de travail...)
- Accompagnement à un changement ou une adaptation de poste dans le cadre du maintien à l'emploi ou dans le cadre d'une évolution vers une inaptitude
- Epuisement physique et psychologique dans des situations de travail problématiques pour le salarié
- Accompagnement dans des situations de conflit : entre collègues, avec la hiérarchie, problème de communication au travail
- Mal être au travail
- **Accompagnement dans des contextes et des événements « de crise » : accidents, décès, braquage...**

Interventions des psychologues

Les catégories professionnelles :

Toutes les catégories de salariés sont représentées : employés, ouvriers, agents de maîtrise, cadres et membres de direction salariés.

Exemples de réorientations proposées :

Les entretiens peuvent donner lieu à des propositions d'orientations vers le CMP (Centre Médico-Psychologique), les psychologues libéraux, le médecin traitant ou praticiens non médicaux. L'entretien peut également faire émerger le souhait de rencontrer un conseiller en évolution professionnelle, de faire un bilan de compétences...

- ➔ Principaux interlocuteurs : médecins du travail, infirmières, membres des équipes dans le respect de la confidentialité.
- ➔ Echanges avec l'assistante de service social.

Interventions de l'assistante de service social (1 ETP)

336 entretiens réalisés sur le département

80 % des personnes demandant une intervention sociale sont en arrêt maladie.

- Les demandes émanent uniquement du médecin du travail ou de l'infirmière en accord avec son médecin
- Interventions autour des thématiques en lien direct avec la santé au travail et autour du parcours professionnel du salarié
- Orientations vers la Maison Départementale de l'Autonomie, le service social de la CARSAT et le service de maintien dans l'emploi.
- Participation à la cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle).
- Intégration au réseau normand des assistants de service social et chargés de mission handicap.

FOCUS SIST OUEST NORMANDIE

Suivi individuel des salariés



137 849

salariés déclarés au 15 juin 2022

dont :

84 354* (61,20 %)

de salariés en Suivi Individuel
(SI)

53 495* (38,8 %)

de salariés en Suivi Individuel
Adapté (SIA), Suivi individuel
Renforcé (SIR), SIR Cat A et B

**SI : Manche : 65 890, Bocage Flers : 9 137 ; Bocage Vire : 9 327*

**SIR : Manche : 41 486, Bocage Flers : 5 994, Bocage Vire : 6 015*

FOCUS SIST OUEST NORMANDIE

Centres de visite

- **11 centres fixes** (Cherbourg, Valognes, Carentan, Coutances, Saint-Lô (siège social), Torigny-les-Villes, Avranches, Granville, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Vire et Flers)
- **12 centres annexes** (Les Pieux, Quettehou, La Haye, Cérences, Villedieu, Pontorson, St James, Barenton, La Ferté Macé, Condé, Tinchebray et Domfront)



FOCUS SIST OUEST NORMANDIE

Personnel du Service

➤ 175 collaborateurs :

- 29 médecins du travail
- 4 médecins collaborateurs
- 33 IDEST (infirmiers Diplômés d'Etat en Santé au Travail)
- 41 AEST (Assistants d'Equipe Santé travail)
- 32 IPRP (Conseillers en prévention) et AST (Assistant Santé Travail)
- 5 psychologues
- 1 assistante de service social (1 prévue en recrutement en 2022 pour les Secteurs Sud et Bocage)
- 30 administratifs



5. BILAN DES ACTIONS, POINT SUR LES SENSIBILISATIONS

| Actions en milieu de travail 2021

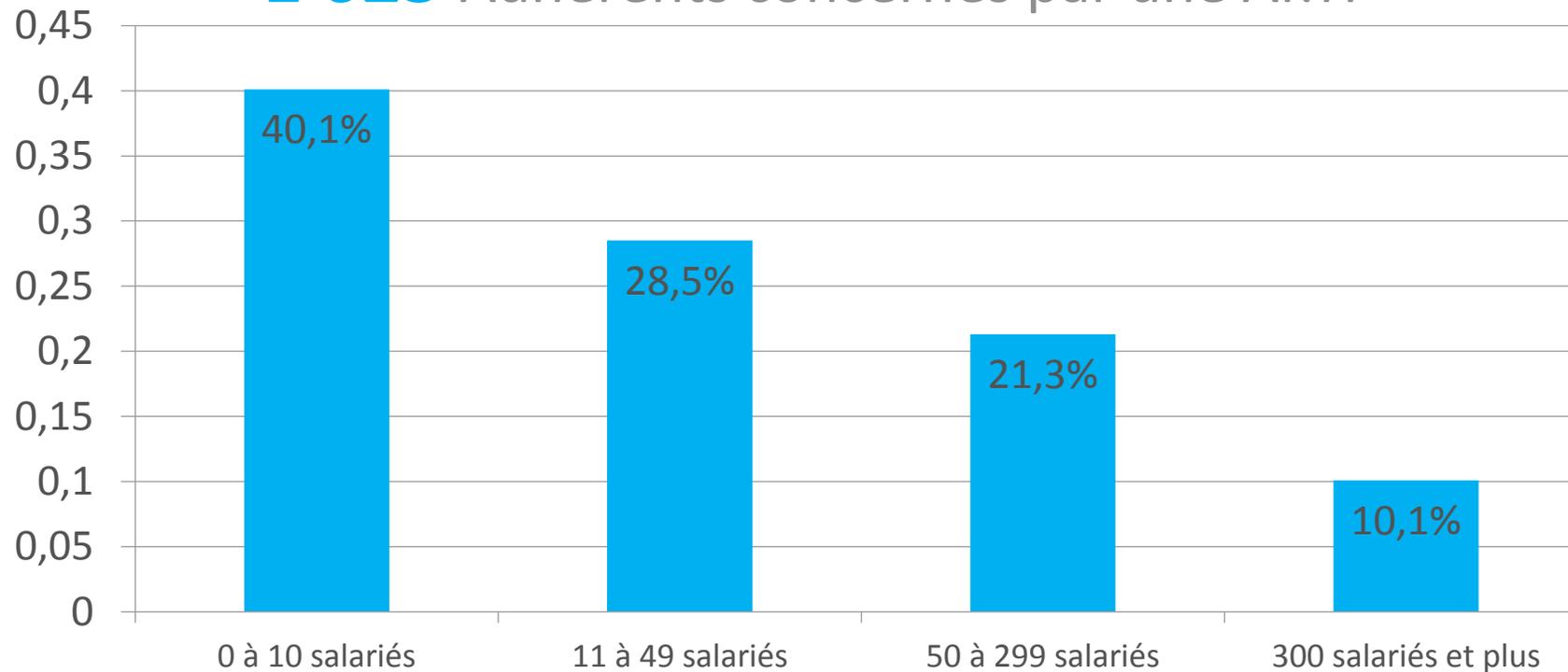
4 055

Actions de prévention et d'information en entreprise
réalisées par les équipes

(dont 195 en lien avec la pandémie Covid-19).

Actions en milieu de travail 2021

1 623 Adhérents concernés par une AMT

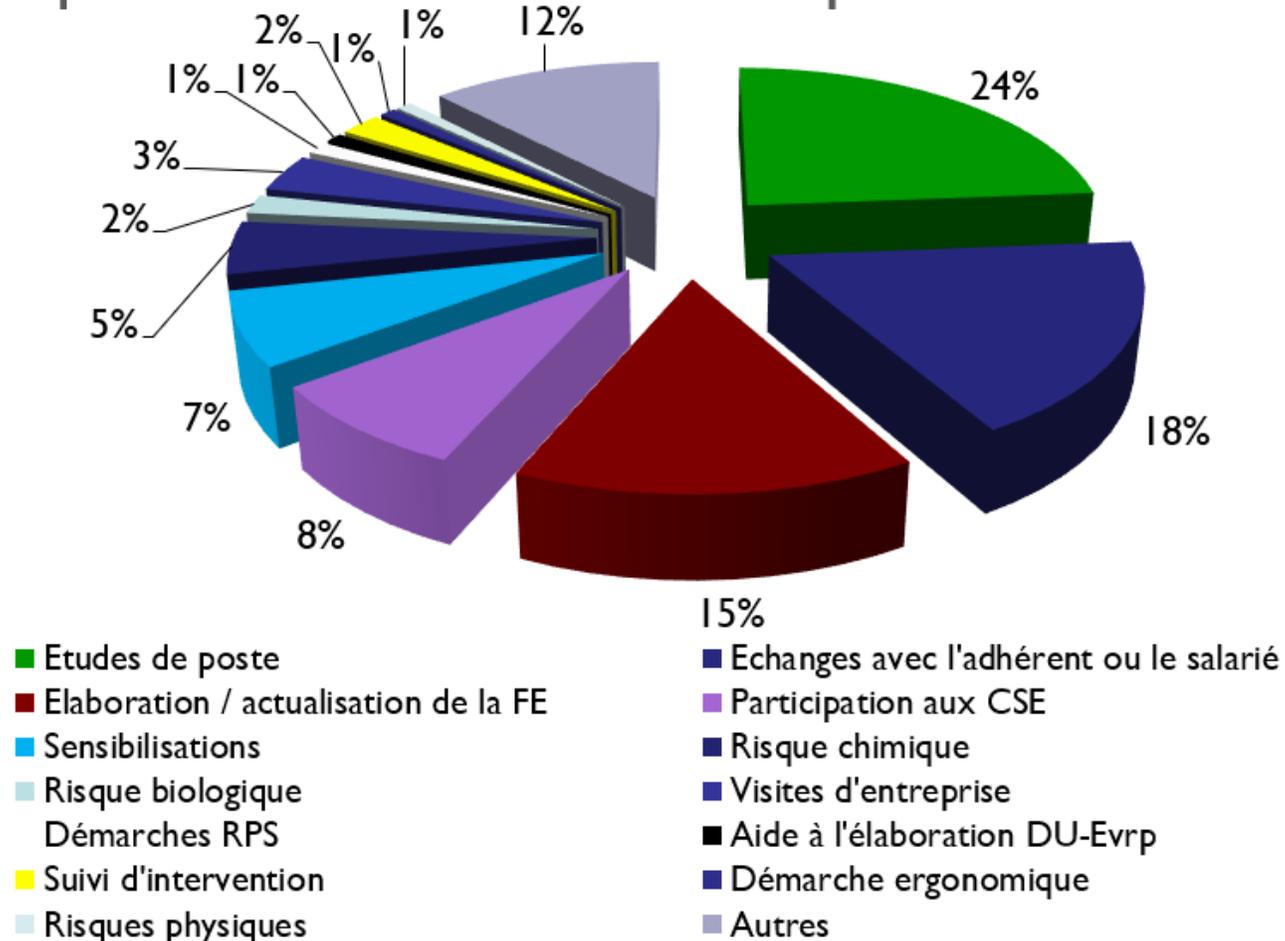


69%

*Actions concernent les entreprises
de moins de 50 salariés.*

Actions en milieu de travail 2021

Répartition des AMT réalisées par motif sur l'année



Actions en milieu de travail 2021

600

Fiches d'entreprise



962

études de poste



278

Informations /
sensibilisations



332

Participations
à un CSE



732

Échanges avec
adhérents/ salariés

Bilan des Fiches d'Entreprise (FE)

600 Fiches d'entreprise

ont été réalisées au total en 2021, dont **457 créations** :

CREATION FICHE D'ENTREPRISE	MISE A JOUR FICHE D'ENTREPRISE	TOTAL
457	143	600

Focus TPE - répartition des FE réalisées en 2021 par tranche d'effectif :

EFFECTIF ADHERENT	NOMBRE DE FE REALISEES	TAUX
Inf. ou égal à 10 salariés	440 (dont 377 créations)	73,3%
De 11 à 20 salariés	64 (dont 36 créations)	10,7%
De 21 à 49 salariés	55 (dont 28 créations)	9,2%
De 50 à 299 salariés	38 (dont 15 créations)	6,3%
300 salariés et +	3 (dont 2 créations)	0,5%

93,2 % des FE réalisées en 2021 concernent des entreprises de **moins de 50 salariés**.

87,5 % d'adhérents sont couverts par une FE (8005 adhérents sur 9145) et ce taux de couverture est de **90%** dans les entreprises de **moins de 50 salariés**.

| Toxilist

Base d'informations toxicologiques
collaborative et partagée en santé au travail

- Aider dans l'inventaire des produits et le repérage des dangers liés à leur utilisation
- Informer les équipes santé travail

➤➤ **1 800** Fiches de Données de Sécurité (FDS) créées, **2 400** associées

➤➤ **100** adhérents ayant bénéficié d'une saisie Toxilist dans l'année

Cadre des saisies : action risque chimique, fiche d'entreprise, étude de poste

Sensibilisations 2021

Les sensibilisations proposées par SIST Ouest Normandie sont collectives ou individuelles. Elles sont adaptées aux risques de l'entreprise et visent à accompagner l'employeur dans son obligation de préserver l'état de santé de ses salariés. Elles sont réalisées par nos équipes santé travail à la demande du Médecin du travail ou de l'employeur.

Nos équipes Santé Travail peuvent construire avec vous des sensibilisations adaptées à vos besoins :

- **Sur une problématique rencontrée** : aide aux choix des équipements de Protection Individuelle (EPI), hygiène de vie, travail en horaires postés...
- **Sur un thème en particulier** : risque routier, risque biologique, addictions (alcool, drogue, tabac).
- **Un secteur d'activité particulier** : métiers de bouche, hôtellerie restauration...

Des sensibilisations sont aussi programmées à l'année avec des dates sur les thématiques : travail sur écran, incivilités au travail, Document Unique, Troubles Musculo-squelettiques.

Sensibilisations 2021



74 sensibilisations collectives réalisées



134 adhérents concernés dont 53 < 10 salariés



414 individus (salariés, employeurs)

Formations E-Learning

Les modules proposés sont en accès libre sur le site internet depuis l'évolution de la plateforme de formation en mai 2020.



Les données statistiques indiquent **18 568 vues pour 2021.**

	Nombre de vues
Gestes et postures	3190
Evaluation des risques professionnels	3127
Le risque routier	2458
Les risques psychosociaux	2204
Manutention manuelle de charges	1837
Consommations, addictions et vie professionnelle	1332
Le sommeil indispensable à la vie	1172
Le risque bruit	1068
Le risque chimique	1044
Le vieillissement du travail	667
Sous-traitance en sécurité	469
TOTAL	18568

Diagnostic Image Santé Travail

L'outil de diagnostic « Image Santé Travail » a été testé de mars à fin septembre 2021 puis déployé à partir de début novembre 2021.

Cet outil innovant a pour objectif la réalisation d'un état des lieux des pratiques de prévention de l'entreprise en termes de santé et sécurité au travail ainsi que l'identification d'axes de progrès et la définition d'un à trois objectifs prioritaires.

→ **86** demandes de réalisation de l'image ST ont été formulées par l'entreprise (14%) ou par l'équipe Santé Travail (86%) depuis le 1^{er} mars 2021 et **59** ont été **réalisées** (clôturées), les autres sont en cours.

→ **81 %** des entreprises concernées sont **des TPE (moins de 20 salariés)**.

Votre diagnostic
IMAGE SANTÉ TRAVAIL

LES +

- Faire le point sur les pratiques de prévention en santé et sécurité au sein de votre entreprise.
- Engager ou poursuivre une démarche de prévention adaptée à vos réalités.
- Préserver la sécurité et santé de vos salariés.
- Bénéficier de conseils personnalisés d'experts en santé au travail.

A qui s'adresse-t-il ?
A toutes les entreprises adhérentes, quelles que soient leurs activités.

Comment en bénéficier ?
Envoyez dès aujourd'hui votre demande par email à preventrise@santetravail-on.fr en précisant vos coordonnées et le nom de votre entreprise.
Cette nouvelle prestation est comprise dans votre cotisation annuelle.

LES ÉTAPES

- 1 Prise de rendez-vous par l'un de nos professionnels en santé au travail.
- 2 Échange et évaluation de la santé et sécurité de votre entreprise.
- 3 Restitution d'une synthèse et identification d'axes de prévention prioritaires adaptés à vos réalités.
- 4 Création de votre espace personnel sur la plateforme en ligne Preventrise (accès à votre tableau de bord, aux indicateurs de suivi).
- 5 Suivi et accompagnement par votre Service de santé au travail.

PREVENTRISE

Suivi de votre diagnostic sur votre espace Pré-Entreprise

Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie
www.santetravail-on.fr

*Document de
présentation disponible
à l'entrée de la salle*

6. RAPPORT DE GESTION

Informations disponibles dans le procès verbal de l'AG auprès
de Laure Lahougue : l.lahougue@santetravail-on.fr



7. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

8. APPROBATION DES COMPTES 2021

9. AFFECTATION DES RÉSULTATS

10. QUESTIONS DIVERSES